



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Étaient présents 26 : ABRARD Frédéric, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGÉ Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole.

Était excusé 1 : AIGOUY Jean

Pouvoirs 1 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc

Secrétaire de séance : ARPAILLANGE Michel

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENT D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE

Le SDEHG, établissement public local composé de 585 communes et de Toulouse Métropole, assure une mission de service public local de proximité en faveur de l'accélération de la transition énergétique au travers notamment de programmes de rénovation de l'éclairage public et de développement des énergies renouvelables permettant de maîtriser la consommation d'énergie et réduire les dépenses de fonctionnement des communes.

- 2 délégués titulaires

Madame la Maire demande aux conseillers de faire acte de candidature.

Se sont présentés :

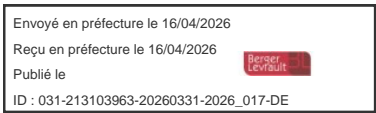
- Pierre MARTY
- Jean AIGOUY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	2

- De désigner Pierre MARTY et Jean AIGOUY, délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

Délib. n° : 2026_017



5.1 Elections exécution

- De donner mandat à madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 16/04/2026
de l'affichage le : 16/04/2026

Lison GLEYES
Maire,

Michel ARPAILLANGE
Secrétaire de séance,